



Fin 2025, la CLI de Cattenom s'est mobilisée, une fois encore, pour le *Résilience Tour*, rendez-vous national qui entend renforcer la culture du risque au cœur des territoires.

Partenaires de l'étape mosellane, nous avons piloté deux manifestations axées sur l'engagement des jeunes et la sensibilisation de tous aux mécanismes de crise.

Le 3 novembre, les deux représentations de la pièce pédagogique « Oui, mais si ça arrivait... » ont touché plus de 600 jeunes venus des écoles de Guénange, Kirsch-lès-Sierck, Zoufftgen, Basse-Rentgen et Volmerange-les-Mines et de l'association J3V (Jeunesse 3 Villages). Elles ont été suivies de temps d'échanges constructifs sur les risques majeurs.

Le lendemain à Basse-Rentgen, c'est un atelier de réalité virtuelle qui a permis aux participants de prendre conscience des bons réflexes à adopter face à un accident industriel : confinement, respect des consignes de sécurité, civisme...

À l'heure du bilan, je tiens à remercier toutes celles et tous ceux qui ont contribué à la réussite de ces deux actions labellisées « Tous résiliants face aux risques » et à leur succès notamment auprès du jeune public. Un point positif qui nourrira notre réflexion en vue de l'édition 2026.

D'ici là, je vous souhaite une bonne lecture et une très belle année.

RACHEL ZIROVNIK

Vice-présidente du Département
Vice-présidente de la CLI,
Trésorière adjointe de l'Association
Nationale des Comités et Commissions
Locales d'Information (ANCCLI)

UNE EAU PAS SI COURANTE...

CELA FAIT PLUS DE 20 ANS QU'EDF ADAPTE SES CENTRALES NUCLÉAIRES AUX CONSÉQUENCES DU DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE. UN PROGRAMME D'ACTIONS QUI CONJUGUE RÉSILIENCE ET PRÉSERVATION DE LA RESSOURCE EN EAU.

Fidèle aux engagements durables d'EDF, la centrale de Cattenom a mis en œuvre des solutions concrètes et innovantes pour faire face aux événements climatiques : inondations, tempêtes, vagues de chaleur... Elle mène également des études pour optimiser sa gestion de l'eau et identifier des approvisionnements alternatifs.



ÉVALUER ET SONDER

Une expérimentation est en cours à la frontière luxembourgeoise. Elle a pour objet de mieux évaluer les flux de la Moselle et, *in fine*, de préserver le volume du barrage de Vieux-Pré, dans les Vosges, cette retenue artificielle qu'EDF sollicite en période de basses eaux pour assurer un débit minimum de la rivière à la frontière. Ailleurs en Lorraine, les recherches portent sur des capacités en eau jusqu'alors inexploitées, à l'image des réserves issues d'anciennes zones minières inondées.

ANTICIPER

Tout près de Cattenom, c'est la retenue du Mirgenbach qui est sous surveillance. Ce réservoir essentiel au fonctionnement de la centrale bénéficie d'une instrumentation thermique qui permet d'anticiper les périodes de

tension liées à la température de l'eau. Le CNPE ne s'arrête pas là. Il envisage maintenant de refroidir les eaux du Mirgenbach, en mobilisant, quand les températures l'exigent un aéroréfrigérant à l'arrêt.

MAÎTRISER

Le CNPE de Cattenom innove enfin sur son propre site. Récupération des eaux de pluie à des fins industrielles, installation d'une station de traitement pour améliorer l'appoint en eau des aéroréfrigérants, diagnostic complet de la consommation en eau potable pour garantir une utilisation plus responsable de cette ressource... Autant de projets à l'étude qui illustrent concrètement comment une centrale nucléaire peut s'adapter aux défis climatiques tout en sécurisant l'accès à l'eau des générations futures.



DEMANDEZ LE PROGRAMME !

Lancé par EDF, le programme ADAPT sert de fil rouge aux expérimentations et études menées à Cattenom. Il repose sur 5 piliers : préserver et optimiser l'utilisation de l'eau ; adapter les équipements et systèmes des centrales pour les rendre plus résistants aux aléas climatiques ; maintenir et renforcer les infrastructures industrielles pour garantir leur fonctionnement durable ; prendre en compte les interactions entre les centrales, les territoires et les communautés locales pour une gestion intégrée des ressources et des impacts ; former les équipes et sensibiliser les parties prenantes aux enjeux du changement climatique et aux solutions mises en œuvre.

CATTENOM : 40 ANS POUR COMMENCER



EN FRANCE,
LES CENTRALES NUCLÉAIRES
PEUVENT FONCTIONNER
SANS LIMITE DE DURÉE.
MAIS ELLES SONT TENUES
DE SE SOUMETTRE À UN RÉEXAMEN
PÉRIODIQUE TOUTS LES 10 ANS.
UN 4^e RENDEZ-VOUS EN
PERSPECTIVE POUR CATTENOM
QUI SOUFFLE CETTE ANNÉE
SES 40 BOUGIES.

Le réexamen périodique est un rendez-vous que chaque centrale nucléaire se doit d'honorer tous les dix ans : une révision générale qui permet de définir les conditions d'une poursuite de fonctionnement en toute sûreté au vu de l'état de l'installation et du retour d'expérience national et international.

UN RÉEXAMEN EN DEUX TEMPS

Pour les réacteurs de 1300 MWe dont font partie les 4 unités de Cattenom, qui célèbre ses 40 ans en 2026, c'est bientôt l'heure du 4^e réexamen périodique. Celui-ci revêt une importance particulière puisque même si en France, la loi ne prévoit pas de durée limite de fonctionnement du parc nucléaire, EDF avait retenu, lors de leur conception, une hypothèse de 40 années de fonctionnement pour certains équipements. Afin de poursuivre l'exploitation de ses installations au-delà de cette période, il lui faut donc actualiser certaines études et remplacer des matériels. Une réévaluation qui s'effectue en deux temps, avec une phase dite « générique » qui porte sur les sujets communs à l'ensemble des réacteurs de 1300 MWe et une phase dite « spécifique » portant sur les caractéristiques propres à chaque site.

180 000 HEURES D'EXPERTISE

La phase générique a vu EDF engager un conséquent travail d'étude pour rapprocher le niveau de sûreté de ses réacteurs de 1 300 MWe de celui des réacteurs de 3^e génération (EPR¹), en

termes de risque agression, de sûreté radiologique, de stockage du combustible et d'intégrité du bâtiment réacteur. C'est sur la base de ces études que l'Autorité de Sûreté Nucléaire et de Radioprotection (ASNR) s'est prononcée le 1^{er} juillet 2025, à la lumière de plus de 180 000 heures d'expertise et de 40 avis d'expertise. Dans sa décision, l'ASNR² a encadré et complété les propositions techniques d'EDF par des prescriptions, et a invité l'entreprise à réaliser au plus tôt les modifications portant le plus de bénéfices pour la sûreté, donc dès la visite décennale de chaque réacteur.

CONCERTATION AU LONG COURS

Dialogue technique avec la société civile de décembre 2022 à octobre 2023³, concertation nationale menée par le HCTISN⁴ pour prendre en compte les attentes de la population, avec une réunion publique à Cattenom le 14 mai 2024, consultation sur le projet de décision de l'ASNR entre le 16 mai et le 15 juin 2025... De même que les acteurs des territoires, le public restera associé à la concertation autour de ce 4^e réexamen périodique lors de la phase spécifique qui commence. Prochaine échéance à l'horizon 2027 avec la Visite décennale de Cattenom 1, l'enquête publique suivra ainsi que la décision de l'ASNR encadrant la poursuite du fonctionnement.

(1) Evolutionary Power Reactor

(2) Autorité de Sûreté Nucléaire et de Radioprotection

(3) organisé par l'IRSN (Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire), l'ASNR et l'ANCCLI (Association Nationale des Comités et Commissions Locales d'Information)

(4) Haut Comité pour la Transparence et l'Information sur la Sécurité Nucléaire

RP4 ET VD4, QUELLES DIFFÉRENCES ?

Précisons tout d'abord que dans le RP4 et le VD4, le 4 indique le nombre de décennies d'exploitation. Il faut ainsi comprendre 4^e Réexamen Périodique et 4^e Visite Décennale.

Sur le fond, le **RP4 est un réexamen approfondi du réacteur**. Il a pour but de s'assurer de la conformité de ce dernier aux exigences réglementaires en vigueur et d'augmenter son niveau de sûreté pour se rapprocher du niveau d'installations

plus récentes. Le **VD4 est un arrêt programmé** pour maintenance et contrôle qui intervient à l'occasion du 40^e anniversaire du réacteur.

CONTRÔLE TECHNIQUE...

Les conclusions du RP4 permettent de définir le programme de maintenance à mener. Il fait l'objet d'une enquête publique. C'est en quelque sorte les conditions pour renouveler le permis d'exploiter.

... ET PERMIS DE CONDUIRE

Le VD4 inclut des opérations de contrôle et de maintenance qui visent à vérifier la conformité et à rehausser le niveau de sûreté du réacteur concerné. C'est l'arrêt sur lequel sont déployées la plupart des améliorations prescrites dans le cadre du réexamen. Sa réussite conditionne la poursuite d'exploitation pour 10 ans, encadrée par une décision de l'ASNR : un renouvellement du permis de conduire de l'installation.

000
254

C'est le nombre de modifications que va réaliser Cattenom dans le cadre du RP4 sur chaque réacteur. À titre de comparaison, il y en avait 152 pour le réexamen périodique des 30 ans.



LE PPI, OUTIL PRÉCIEUX EN CAS D'INCIDENT

LE PLAN PARTICULIER D'INTERVENTION (PPI) DE CATTENOM EST ACTUALISÉ TOUS LES 5 ANS. SA NOUVELLE VERSION SERA VALIDÉE EN CE DÉBUT D'ANNÉE APRÈS 18 MOIS DE PRÉPARATION.

Comment alerter la population, assurer le bouclage de la zone et la circulation, protéger les riverains...

Le Plan Particulier d'Intervention (PPI) du CNPE de Cattenom décrit les dispositions adoptées par le préfet et les actions à mener par les pouvoirs publics en cas d'accident à la centrale. Réglementairement, il doit être mis à jour tous les 5 ans. Lancée à l'été 2024, la révision du PPI s'articule autour de trois axes principaux. D'un côté, le volet évacuation qui prend en compte le retour d'expérience de l'exercice nucléaire national de 2022. Il concerne les populations situées à moins de 5 km de la centrale. D'un autre côté, l'utilisation de GALA (Gestion d'Alerte Locale Automatisée) pour l'alerte transfrontalière : depuis 2019, ce nouveau dispositif permet, via une interface web, l'envoi de messages vocaux ou de SMS dans la langue choisie. Enfin, la révision du PPI intègre, et c'est nouveau, la prise en compte du risque toxique, dans la mesure où, comme sur d'autres sites industriels, les installations de Cattenom mettent en œuvre des substances chimiques susceptibles de générer des effets à l'extérieur du site.

18 MOIS DE PRÉPARATION

Après les mises à jour et les ajouts nécessaires, le projet de PPI a été présenté aux



112

communes situées dans un rayon de 20 km autour de la centrale de Cattenom ont été consultées dans le cadre de la révision du Plan particulier d'intervention.

communes du périmètre d'évacuation (rayon de 5 km autour de la centrale) et à celles susceptibles d'accueillir un centre d'accueil. Puis il a été adressé le 17 novembre dernier aux 112 communes du périmètre PPI (rayon de 20 km). Celles-ci disposent d'un délai de deux mois pour transmettre leurs observations aux services de la préfecture de Moselle.

S'agissant des autorités frontalières, les nouveaux éléments ont fait l'objet d'une présentation lors de la CLI du 21 novembre, en amont de la réunion d'information qui s'est tenue à leur intention le 16 décembre.

Début 2026, le projet enrichi des remarques des communes sera soumis à consultation publique durant un mois puis finalement approuvé par arrêté préfectoral. Il sera testé lors du prochain exercice national d'urgence nucléaire programmé à Cattenom les 4 et 5 juin 2026, exercice dont l'objectif sera d'évaluer les dispositifs prévus pour faire face aux situations d'urgence radiologique.

IL Y A REJETS ET REJETS...

SUITE AU RETOUR D'EXPÉRIENCE, LA CENTRALE DE CATTENOM SOLLICITE UNE ADAPTATION DE LA RÉGLEMENTATION RELATIVE AUX REJETS D'EFFLUENTS POUR MAÎTRISER LE DÉVELOPPEMENT D'AGENTS PATHOGÈNES DANS SES INSTALLATIONS.

À Cattenom, le remplacement des tubes en laiton des condenseurs par des tubes en titane a permis de réduire fortement les rejets de cuivre et de zinc dans le milieu naturel mais a nécessité la mise en place d'un traitement biocide complémentaire. Soucieuse de renforcer sa capacité de traitement pour contenir le développement des microorganismes pathogènes, EDF a sollicité l'ASNR pour être autorisée à augmenter en conséquence ses rejets annuels en sodium et chlorure.

L'Autorité de Sûreté Nucléaire et de Radioprotection (ASNR) a validé une augmentation limitée de ces niveaux de rejets et a invité l'entreprise à explorer des alternatives visant à réduire l'usage de réactifs chimiques ; l'évolution souhaitée de ce traitement ne modifiera pas l'impact environnemental et sanitaire actuel.

DERNIÈRE LIGNE DROITE

Conformément à la procédure, le dossier a été transmis au préfet de la Moselle qui

a sollicité l'avis du Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques (CoDERST). Après les consultations d'EDF, de la Commission Locale d'Information (CLI) de Cattenom et des publics français et transfrontaliers (sur le site internet www.asnr.fr entre le 20 novembre et le 20 décembre), les décisions finales sont désormais en attente de validation par l'ASNR et d'homologation par les ministères compétents.

CARNET DE BORD

LA CENTRALE DE CATTENOM A DÉCLARÉ TROIS ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS À L'AUTORITÉ DE SÛRETÉ NUCLÉAIRE ET DE RADIOPROTECTION : DEUX DE NIVEAU 1 PORTANT SUR LA SÛRETÉ ET UN DE NIVEAU 2 PORTANT SUR LA RADIOPROTECTION.

VANNE EN DÉFAUT ET DÉTECTION TARDIVE

Le 3 juin 2025, alors que le réacteur 3 est en arrêt pour visite partielle, une vanne en défaut rend indisponible le circuit de ventilation et de filtration de l'air du bâtiment combustible pendant une durée totale de 6h30.

Le défaut est détecté le lendemain et la réparation de la vanne réalisée le jour même, mais entretemps, deux manutentions d'assemblage combustible ont eu lieu alors que les

règles d'exploitation exigent que le système soit complètement opérationnel pour réaliser ces opérations.

Le 10 juin, la centrale de Cattenom a déclaré cet événement à l'Autorité de Sûreté Nucléaire et de Radioprotection comme événement significatif de niveau 1, compte tenu de la détection tardive d'un écart aux règles d'exploitation.

ERREUR D'AIGUILLAGE LORS D'UNE INJECTION D'EAU

Le 11 août 2025, dans le cadre des opérations de redémarrage de l'unité de production n°3, les équipes procèdent à une injection d'eau dans le circuit de contrôle volumétrique et chimique du circuit primaire, dit RCV. 13h15 : une mauvaise représentation des circuits et du mode de fonctionnement conduit l'opérateur à ouvrir par erreur une soupape du circuit, entraînant une fuite d'eau du circuit primaire vers un réservoir de collecte prévu à cet effet.

16h11 : les équipes d'exploitation détectent l'anomalie. 16h30 : les actions engagées permettent de refermer la soupape du circuit et de retrouver la configuration attendue.

Cet événement a été déclaré le 14 août comme événement significatif de sûreté de niveau 1 sur l'échelle INES, compte tenu d'une valeur de débit de fuite de fluide primaire plus élevée que le critère attendu pendant une durée de 3h15.

UNE CONTAMINATION SUPÉRIEURE AU SEUIL

Dans la nuit du 9 au 10 juin 2025, un intervenant de la centrale a été contaminé par une particule radioactive en réalisant des travaux de logistique dans le bâtiment réacteur n°3 alors en arrêt pour maintenance. Détectée dès sa sortie du bâtiment réacteur grâce aux moyens de contrôles, la particule a été rapidement retirée de son visage et le salarié a été aussitôt pris en charge par le service médical.

L'examen a conclu à une exposition qui, bien que limitée dans le temps, dépassait le seuil réglementaire annuel dit « dose peau » et la

dose équivalente reçue pour le corps entier reste 20 000 fois inférieure à la limite annuelle. Comme c'est le cas lors d'un tel dépassement, le salarié a bénéficié d'un suivi médical adapté au cours des mois suivants.

Aucun autre intervenant n'a été contaminé ce jour-là dans cette zone de travail et les investigations menées par le service de prévention des risques n'ont pas révélé de trace de contamination particulière dans la zone contrôlée. L'événement a été déclaré le 11 juin comme événement significatif de radio-protection de niveau 2.

COMPRIMÉS D'IODE : VOUS AVEZ DES QUESTIONS ?

Habitant à proximité de la centrale de Cattenom, vous avez peut-être des interrogations portant sur vos comprimés d'iode. Pour toute question relative à leur péremption ou à leur renouvellement, n'hésitez pas à vous rapprocher de votre pharmacie ou à nous écrire à : cli-cattenom@moselle.fr.

La Lettre de la CLI du CNPE de Cattenom - N° 32 - 2^e semestre 2025.
Éditée par le Département de la Moselle. Directeur de la publication et rédacteur en chef : Patrick Weiten, Président du Département de la Moselle. Conception éditoriale, graphique et rédaction : ABRACADABRA.
Impression : Imprimerie Départementale. N° ISSN : 3038-4885. Dépôt légal à parution. Tirage : 6000 exemplaires.



DATES À RETENIR

5 MARS 2026

Réunion de la Commission Locale d'Information de Cattenom

4 & 5 JUIN 2026

Exercice national d'urgence nucléaire à Cattenom



LE NUCLÉAIRE, PARLONS EN !

Découvrez les vidéos pédagogiques proposées par l'Association Nationale des Comités et Commissions Locales d'Information. Une série qui vous permettra de mieux comprendre les activités nucléaires, leurs particularités et leurs enjeux. Il vous suffit de scanner le QR Code.



TOUS LES NUMÉROS SUR INTERNET

Vous pouvez consulter ou télécharger tous les numéros de cette Lettre, en français et en allemand sur le site du Département de la Moselle : www.moselle.fr/cli